

Envoyé en préfecture le 10/04/2019

Reçu en préfecture le 10/04/2019

Affiché le

SLOW

ID : 059-215902495-20190321-DEL_210319_10A-DE



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES ANNEE 2019

VU pour être annexé à la délibération
du Conseil municipal du 21 mars 2019

Le Maire



Mickaël HIRAUX



Il est rappelé que l'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 a complété les articles L2312-1, L3312-1 et L5211-36 du CGCT qui prévoient que dans les communes de 3 500 habitants et plus et les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale), l'examen du budget primitif doit être précédé d'un débat au sein de l'assemblée délibérante, sur les orientations budgétaires sur la base d'un rapport (ROB).

Le rapport qui vous est soumis donne lieu à une délibération spécifique prenant acte de la tenue du débat et montrant ainsi que la loi a été respectée.

Dans un premier temps, il est donc nécessaire de passer en revue les deux principales sections du budget.

Envoyé en préfecture le 10/04/2019

Reçu en préfecture le 10/04/2019

Affiché le

SLOW

ID : 059-215902495-20190321-DEL_210319_10A-DE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

➤ CHAPITRE 012 : CHARGES DE PERSONNEL

Ce chapitre constitue le premier poste budgétaire des dépenses de fonctionnement. Il représente 47,75 % des dépenses réelles du CA 2018. Nous sommes bien en deçà du ratio qui se situe pour la même strate démographique à 58,8 %.

■ REALISATIONS 2018 :

• Les dépenses :

Elles ont baissé en 2018 de 6 % (- 437 000 €) pour se situer à un réalisé de 6 455 000 € contre 6 892 000 € en 2017. Cette chute est la conséquence directe de la réduction des contrats aidés (81 au 31/12/2017 contre 34 au 31/12/2018).

• Les recettes :

Ces atténuations de charges sont constituées :

- du remboursement de l'Etat sur les emplois aidés
- des subventions pour l'ingénierie du service solidarité urbaine et de l'atelier santé
- de la participation de la CAF sur les salaires de la MPE
- du remboursement à 80 % par la CCSA d'un salarié mis à disposition (dernière année)
- de la participation des communes extérieures pour la gestion des permis de construire.

L'ensemble de ces recettes s'élève à 505 000 € soit - 490 000 € par rapport à 2017. Ce montant est historiquement bas (voir graphique page 4).

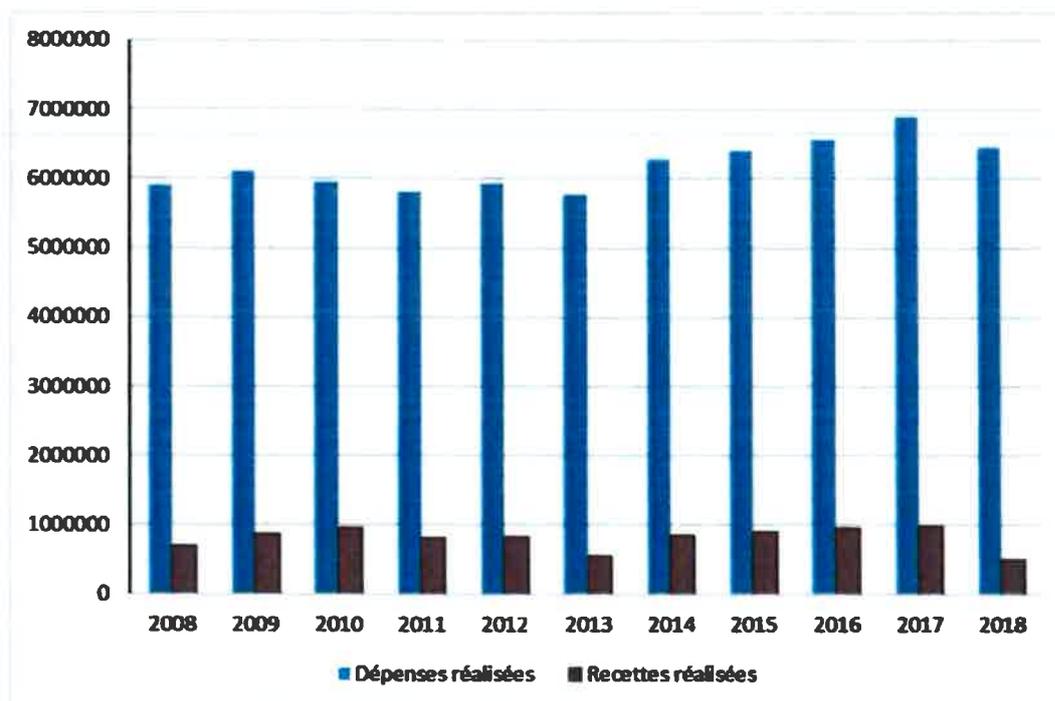
Notre part à charge nette se monte donc au CA 2018 à 5 950 000 € (+ 53 000 € soit + 0,9 %). Cela représente 471 €/habitant (la moyenne de la strate se situe à 660 € (DGCL 2017)).

• **EVOLUTION DES EFFECTIFS (HORS TEMPS NON COMPLETS) depuis 2008 :**

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
* Titulaires	130	130	125	126	121	120	119	118	117	121	118
* Contractuels	6	6	5	4	6	7	7	7	7	12	17
* Apprentis	0	0	2	2	2	2	4	6	7	6	5
* Contrats d'avenir	0	0	0	0	0	0	14	13	17	8	4
* Emplois aidés CUI	54	79	77	64	58	67	65	74	86	70	30
Total	190	215	209	196	187	196	209	218	234	217	174

• **LES TABLEAUX CI-DESSOUS RETRACENT L'EVOLUTION NETTE DU CREDIT DU PERSONNEL depuis 2008 :**

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
* Dépenses réalisées	5 898 000	6 119 000	5 961 000	5 818 000	5 933 000	5 788 000	6 284 000	6 412 000	6 565 000	6 892 000	6 455 000
* Recettes réalisées	684 000	859 000	957 000	821 000	828 000	560 000	844 000	896 000	953 000	995 000	505 000
* Base nette réalisée	5 214 000	5 260 000	5 004 000	4 997 000	5 105 000	5 226 000	5 440 000	5 516 000	5 612 000	5 897 000	5 950 000
N / N-1	+ 39 000	+ 46 000	- 256 000	- 7 000	+ 108 000	+ 121 000	+ 214 000	+ 76 000	+ 96 000	+ 285 000	+ 53 000
N / N-1 en %	+ 0,75	+ 0,88	- 4,87	- 0,13	+ 2,16	+ 2,37	+ 4,09	+ 1,40	+ 1,74	+ 5	+ 0,90



■ ORIENTATIONS 2019 :

Nous poursuivons pour 2019 la mise en œuvre d'une politique volontariste de maîtrise des dépenses du poste ressources humaines.

A cet effet, nous prévoyons une enveloppe de **6 560 000 €** au BP 2019 contre un BP 2018 de **6 586 000 €** (soit - 0,40 % - 26 000 €).

Cette inscription tient compte des éléments suivants :

• Mesures nationales :

- l'augmentation du SMIC au 01.01.2019 à 10,03 €/H
- le gel du point d'indice
- la GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat)
- le maintien sur 2019 de la journée de carence pour lutter contre le micro-absentéisme
- l'application des mesures liées au PPCR (parcours professionnel carrières et rémunérations) à compter du 1^{er} janvier 2019 avec la refonte de certaines grilles indiciaires et reclassements des agents.

• **Les facteurs propres à la collectivité :**

- les augmentations liées aux avancements de grades et d'échelons des agents (GVT : Glissement Vieillesse Technicité)
- la mise en place du RIFSEEP (part IFSE et CIA)
- les versements effectués auprès d'organismes d'actions sociales au bénéfice des agents comme PLURELYA ainsi qu'à la médecine préventive et professionnelle (CDG et STSA)
 - les frais d'assurance du personnel (risques statutaires pour les accidents du travail, la maladie professionnelle et la longue maladie/longue durée, le décès)
 - le recours à du personnel extérieur en cas de besoin dans les écoles, étangs des moines (vacataires, remplaçantes)
 - la mise en place d'agents en service civique dans certains secteurs
 - la valorisation des jeunes du territoire par l'octroi de contrats d'apprentissages (espaces verts, maçonnerie, direction solidarité urbaine)
 - la titularisation de 4 agents stagiaires venus de contrats aidés
 - l'arrivée de 2 agents par voie de mutation externe
 - l'arrivée d'1 agent par voie de mutation interne
 - le départ de 7 agents pour mise en retraite, 1 agent décédé, et 2 agents partis par voie de mutation externe
 - le recrutement d'un numéricien en qualité de contractuel au service TRI
 - le recrutement d'un Directeur Général des Services.

Les prévisions 2019 relatives aux contrats aidés ont été réalisées sur la base d'un effectif de 46 décomposé comme suit :

- 40 PEC
- 4 CUI
- 2 contrats d'avenir à 35 H

Les recettes prévisionnelles en atténuation de ces charges sont inscrites à hauteur de 240 000 € suite à la diminution du nombre d'emplois aidés.

■ **FOCUS** :

• **Les avantages en nature** :

– ils se limitent à trois logements de fonction (stade, cimetière de Trieux et camping)

– aucun véhicule de fonction

– pas d'avantage sous forme de tickets restaurant

• **La durée effective du travail (décret 2000-815 du 25.08.2000)** :

– La durée annuelle légale du travail est fixée à 1 607 heures (y compris la journée de solidarité) auxquelles peuvent s'ajouter des heures supplémentaires

– Le rythme du travail est de 35 heures hebdomadaires avec des plages horaires fixes et variables.

➤ CHAPITRE 011 : CHARGES A CARACTERE GENERAL

■ REALISATIONS 2018

Les charges générales constituent le second poste budgétaire des dépenses de fonctionnement. Elles représentent 29 % des dépenses réelles réalisées en 2018.

Elles passent de 4 117 000 € en 2017 à 3 902 000 € soit - 5% (- 215 000 €).

Pour rappel : il avait été demandé aux services en 2018 de baisser leurs prévisions de 10 % sauf les dépenses incompressibles (énergie, assurances, etc...).

Les postes principaux sont les dépenses classiques de :

- énergies : eau, gaz, électricité, carburants...
- petit équipement, fournitures de voirie, d'entretien
- fournitures de bureau, maintenance, insertions
- assurances
- entretien du matériel, des bâtiments et des réseaux
- honoraires
- fêtes et cérémonies (dont saison culturelle)
- frais d'affranchissement et de télécommunication
- taxes foncières

■ ORIENTATIONS BP 2019 :

Dans le cadre de la maîtrise de ces dépenses et afin de poursuivre la remontée de notre épargne nette, la consigne donnée aux services est la suivante :

- **Reconduction des crédits inscrits au BP 2018.** Et ce malgré une augmentation des prix à la consommation (+ 1,80 % en 2018).

➤ CHAPITRE 65 : CHARGES DE GESTION COURANTES

■ LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ETABLISSEMENTS PUBLICS :

Une municipalité spécifique a été consacrée aux subventions des diverses associations conventionnées (> 23 000 €) ou non conventionnées.

Les propositions s'élèvent à environ **2 060 000 €** dont :

- CCAS : **495 000,00 €** contre 505 000,00 € en 2018
- Caisse des Ecoles Publiques : **350 000,00 €** identique à 2018

Figurent également à ce chapitre les subventions versées dans le cadre du contrat de ville. L'enveloppe est de l'ordre de **188 000 €**.

■ LES CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT :

– SIAFW (Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fourmies Wignehies)

– PNRA (Parc Naturel Régional Avesnois)

– INORD (Agence d'Ingénierie Départementale du Nord).

– A noter que depuis cette année l'Ecomusée de l'Avesnois s'est constitué en EPCC. Son financement apparait sur cette ligne et non plus en tant que subvention à l'association.

L'enveloppe prévisionnelle globale passe, par conséquent à **173 000 €**.

Rappel : la cotisation au SMAECEA a été transférée à la CCSA en 2018 dans le cadre de la compétence GEMAPI.

■ LES INDEMNITES ET FORMATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS :

L'enveloppe est de **246 000 €**.

■ LE CONTRAT D'ASSOCIATION AUX ECOLES PRIVEES : 76 000 €

Cette prévision est faite sur la base du forfait revalorisé en 2016 à 400 € pour les écoles élémentaires et maternelles.

➤ CHAPITRE 66 : CHARGES FINANCIERES

■ REALISATIONS 2018 :

Deux emprunts ont été contractés en 2018.

➤ 2 000 000 € auprès de la Banque Postale taux 1,34 % en 15 ans

➤ 2 000 000 € auprès de la Société Générale taux 1,65% en 20 ans
qui ont été débloqué en février 2019.

Pour rappel : aucun emprunt n'avait été réalisé en 2017.

■ LES RATIOS :

• Notre encours de dette : le CRD (Capital Restant Dû) est de 15 901 000 € au 31.12.2018.

Cela représente 1 259 € par habitant. La moyenne nationale de la strate démographique est pour information de 895 € (DGCL 2017).

• Le coefficient d'endettement : annuité de la dette/RRF (Recettes Réelles de Fonctionnement).

Il indique la capacité de la Ville à assurer le remboursement de la dette. Il est de 8,15.

La moyenne nationale est à 9,70.

L'indicateur d'alerte se situe à 20.

• Le taux d'endettement : (CRD/RRF) :

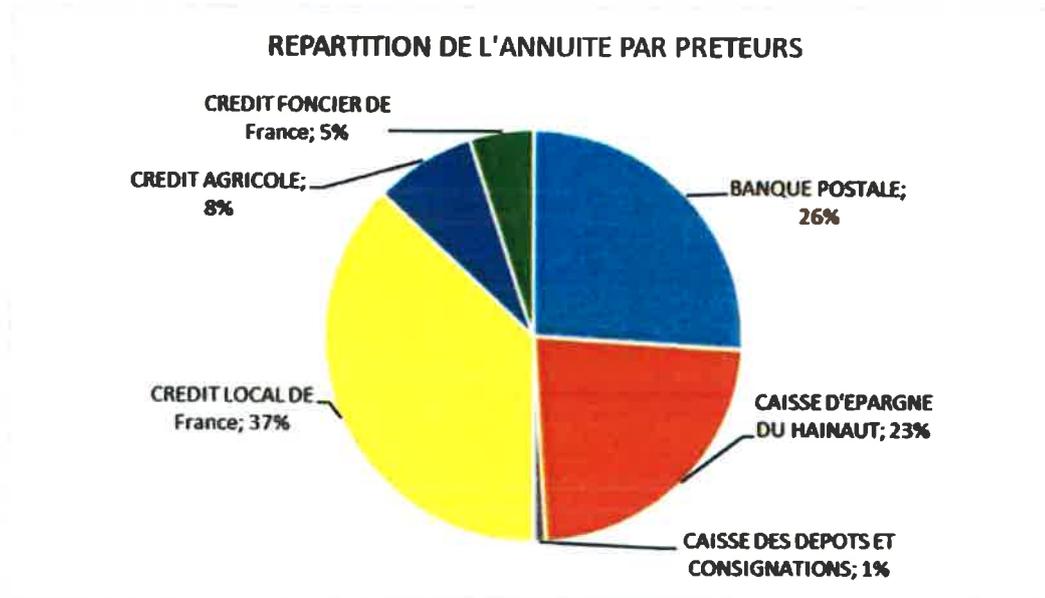
La moyenne nationale est de 85 % nous sommes à 102 %.

Le seuil d'alerte est à 120 %.

• La capacité de désendettement : (CRD/épargne brute)

Cet indicateur de bonne gestion est exprimé en années et ne doit pas dépasser 12 ans. C'est essentiellement ce ratio qui est pris en considération par les banques pour évaluer la santé financière d'une collectivité. Pour 2018, la moyenne de la strate est à 7,4 ans. Nous nous situons à 7,96, ce qui correspond à un endettement moyen.

■ STRUCTURE DE LA DETTE



■ ORIENTATIONS 2019

L'annuité de la dette passe de 1 267 000 € à 1 425 000 € soit + 158 000 €.

Les intérêts ainsi que les ICNE sont inscrits dans une enveloppe globale de 490 000 €.

POINT ANNUEL SUR L'EMPRUNT STRUCTURE DEXIA

Comme préconisé par la Préfecture, il convient d'informer les élus sur notre emprunt "structuré" qui fait l'objet d'une annexe spécifique.

DATE DE RÉALISATION DE L'EMPRUNT	14/02/2007
MONTANT A L'ORIGINE	3 178 899 €
DURÉE	29 ans
CLASSIFICATION "GISSLER"	1 E
CARACTÉRISTIQUES	<p>* 1^{ère} phase : du 01/05/2007 au 31/01/2009 - taux fixe de 3,84 %</p> <p>* 2^{ème} phase : du 01/02/2009 au 31/01/2027 - taux de 3,84 % si l'Euribor 3 mois est inférieur à 5,75 %</p> <p><u>OU</u> si l'Euribor 3 mois est supérieur à 5,75 % - taux de 3,84 % + 5 fois (différence entre 5,75 % et Euribor du moment) <u>remboursement anticipé possible mais avec indemnité</u></p> <p>* 3^{ème} phase : du 01/02/2027 au 31/01/2036 Euribor 3 mois + marge de 0,05 % <u>remboursement anticipé possible sans pénalité</u></p>
SITUATION ACTUELLE	<p>* CRD (capital restant dû au 01/01/2019) : 2 397 284 € soit 15 % du CRD total</p> <p>* annuité 2019 : 182 066 €</p> <p>depuis 2007, l'annuité remboursée est à un taux de <u>3,84 %</u> * la valeur de l'Euribor 3 mois est au 26/02/2019 de - 0,310 % Elle n'a dépassé le seuil des 5 % que 4 mois fin 2010 sans atteindre 5,75%</p>
GÉNÉRALITÉS	<p>Nous avons un suivi très régulier de cet emprunt sachant que l'on peut en sortir mais à l'heure actuelle le taux de 3,84 reste intéressant au regard d'une consolidation en taux fixe qui engendrerait une pénalité très importante.</p>

Le tableau ci-dessous retrace l'extinction de la dette.

Etat de l'endettement par exercice

MAIRIE DE FOURMIES - M14

Année	Annuité				Capital
	Total	Capital	Intérêts	Frais	Restant au 31/12
2012	1 231 003,37	783 779,86	447 223,51	0,00	12 098 522,95
2013	1 215 490,16	740 205,14	475 285,02	0,00	11 358 317,81
2014	1 244 406,43	793 604,98	450 801,45	0,00	10 564 712,83
2015	1 212 215,14	780 187,87	432 027,27	0,00	10 784 525,00
2016	1 153 251,76	739 839,08	413 412,68	0,00	15 543 165,09
2017	1 262 550,65	810 777,40	451 773,25	0,00	14 732 387,69
2018	1 267 060,98	831 146,13	435 914,85	0,00	15 901 241,56
2019	1 424 703,30	985 703,82	438 999,48	0,00	16 915 537,74
2020	1 553 200,93	1 107 823,08	445 377,85	0,00	15 807 714,66
2021	1 548 161,14	1 131 842,14	416 319,00	0,00	14 675 872,52
2022	1 540 748,93	1 156 440,42	384 308,51	0,00	13 519 432,10
2023	1 517 320,52	1 165 921,90	351 398,62	0,00	12 353 510,20
2024	1 510 583,66	1 192 024,08	318 559,60	0,00	11 161 486,14
2025	1 503 069,28	1 219 248,60	283 820,68	0,00	9 942 237,54
2026	1 424 645,91	1 173 960,27	250 685,64	0,00	8 768 277,27
2027	1 267 174,24	1 051 675,15	215 499,09	0,00	7 716 602,12
2028	1 135 091,53	947 846,80	187 244,73	0,00	6 768 755,32
2029	1 080 019,28	916 812,87	163 206,41	0,00	5 851 942,45
2030	933 645,96	791 779,19	141 866,77	0,00	5 060 163,26
2031	861 531,55	738 759,91	122 771,64	0,00	4 321 403,35
2032	824 675,42	720 962,60	103 712,82	0,00	3 600 440,75
2033	823 231,91	739 393,20	83 838,71	0,00	2 861 047,55
2034	689 356,39	625 307,15	64 049,24	0,00	2 235 740,40
2035	625 028,07	580 358,69	44 669,38	0,00	1 655 381,71
2036	469 018,09	439 974,73	29 043,36	0,00	1 215 406,98
2037	358 484,58	339 553,66	18 930,92	0,00	875 853,32
2038	299 022,10	287 006,02	12 016,08	0,00	588 847,30
2039	268 433,28	260 628,66	7 804,62	0,00	328 218,64
2040	166 760,36	162 938,00	3 822,36	0,00	165 280,64
2041	166 760,36	165 280,64	1 479,72	0,00	0,00

■ **LA LIGNE DE TRESORERIE :**

➤ La ligne de crédit de 750 000 € a été reconduite pour 2019 auprès du Crédit Agricole, aux conditions suivantes :

- commission de 0,12 % soit 900 €
- taux de 0,45 % + euribor 3 mois (ce dernier étant actuellement négatif)

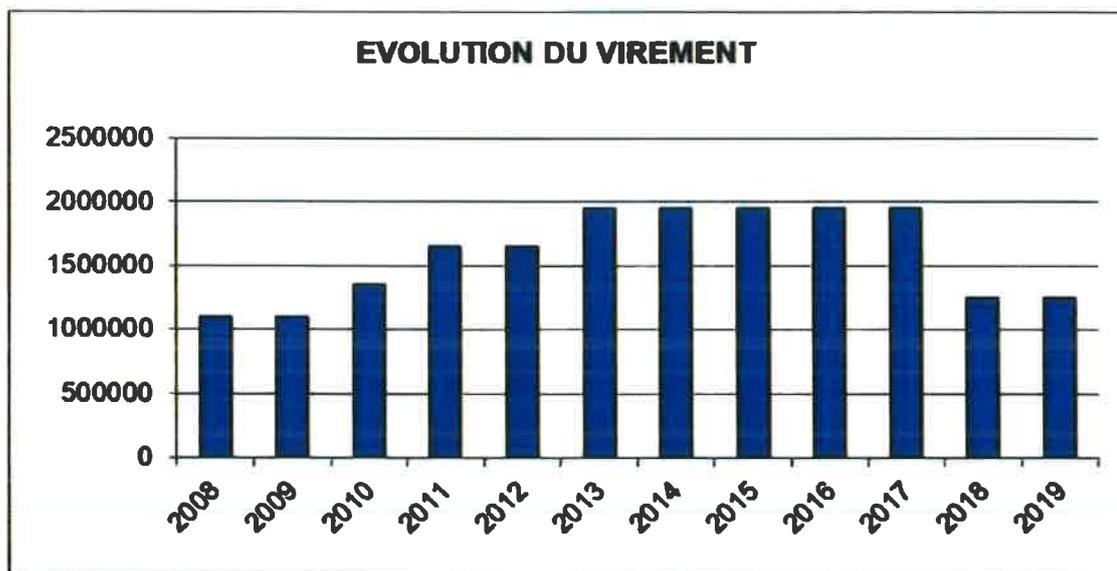
➤ Coût de la ligne de trésorerie en 2018 : 1 809 €
dont 1 125 € commission
684 € intérêts.

➤ VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT : CHAPITRE 023

Nous maintenons pour 2019 un virement à hauteur de 1 250 000 €.

La règle fondamentale de l'instruction M14 est que la dette en capital doit être couverte par ce prélèvement.

Non seulement cette obligation est remplie, mais Il restera environ 260 000 € disponibles pour autofinancer la section d'investissement.



➤ **EVOLUTION DES DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT :**

Bien que non concernés par le dispositif de contractualisation avec l'Etat, il est rappelé l'objectif national de maîtrise d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement.

Pour une base de 100 en 2017, cette évolution s'établit selon l'indice suivant :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
DRF	100	101,2	102,4	103,6	104,9	106,2

■ **REALISATION 2018 :**

Nous sommes donc au CA 2018 bien en deçà de l'indice d'évolution préconisé.

DRF	CA	Valeur	Indice
2016	13 681 000		
2017	14 368 000	+ 687 000	105,2
2018	13 517 000	- 851 000	94,08

■ **OBJECTIFS 2019 :**

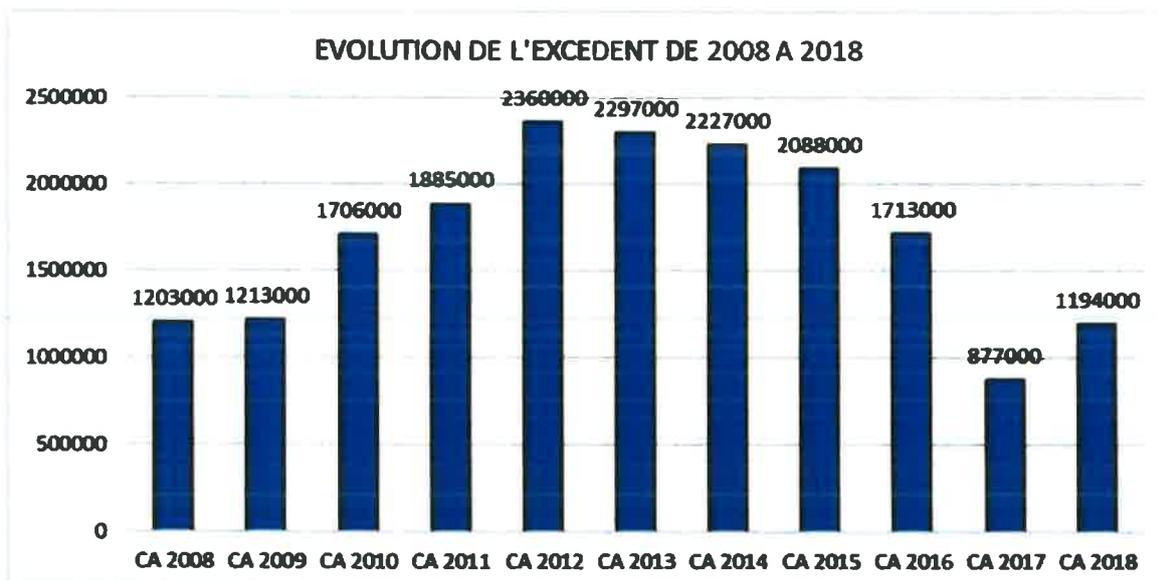
L'objectif 2019 sera de ne pas dépasser les 1,2 % d'augmentation.

RECETTES

➤ L'EXCEDENT : CHAPITRE 002

Nous inscrivons par anticipation la totalité de l'excédent dégagé à la fin de la gestion 2018 soit 1 193 625 € contre 876 797 € en 2017.

Le graphique ci-dessous retrace l'évolution de ce chapitre depuis 2008.



➤ CHAPITRE 73 : IMPOTS ET TAXES

■ LES CONTRIBUTIONS DIRECTES :

Le produit des ressources fiscales s'est élevé en 2018 à 4 441 381 € décomposé comme suit :

- TH :	1 938 326 €
- TFB :	2 403 551 €
- TFNB :	71 608 €
- Rôles supplémentaires et GIR :	27 896 €

Comme nous nous y étions engagés nous avons baissé les taux fiscaux dès le BP 2015 et les avons maintenus depuis.

	BP 2014	BP 2015
* Taxe d'habitation	26,72	25,86
* Taxe foncière/bâti	26,85	25,98
* Taxe foncière/non bâti	79,53	76,96

■ ORIENTATION 2019 :

Nous gelons à nouveaux les taux ménages au même niveau pour la cinquième année.

A noter toutefois que la Loi de Finances calcule depuis 2018 le coefficient de revalorisation des valeurs locatives cadastrales selon l'inflation N-1.

L'index 2019 est fixé à 2,2 %.

Pour mémoire le taux de revalorisation 2018 était de 1,24 % et de 0,40 % en 2017.

La notification des bases prévisionnelles 2019 a été téléchargée le 13 mars sur le site de la DGFIP.

Le produit fiscal attendu se monte à 4 495 674 € selon détail ci-dessous :

	Base	Taux	Produit
* TH	7 677 000	25,86	1 985 272
* TFB	9 382 000	25,98	2 437 444
* TFNB	94 800	76,96	72 958

■ LES ALLOCATIONS COMPENSATRICES versées par l'Etat :

Elles figurent dans l'état 1259. Pour mémoire les réalisés depuis 2015 :

Détail des allocations compensatrices	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018	BP 2019
* Taxe d'habitation	400 526	327 646	436 743	439 880	472 693
* Taxe foncière	27 892	62 830	47 651	49 709	47 371
* DUCSTP	73 803	62 842	19 480	0	0
Total	502 221	453 318	503 802	486 589	520 064

Rappel : La DUCSTP (Dotation Unique de Compensation Spécifique à la Taxe Professionnelle) a été supprimée totalement en 2018.

■ L'ATTRIBUTION COMPENSATRICE versée par la CCSA (Communauté de Communes Sud Avesnois) :

La CCSA nous a notifié le 6 février le montant prévisionnel de l'attribution de compensation : 2 233 736 €.

Rappel : depuis 2018 la compétence GEMAPI a été transférée à l'intercommunalité.

➤ CHAPITRE 74 : DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Aucune information ne figure à l'onglet « dotations en ligne » sur le site de la DGCL (Direction Générale des Collectivités Locales).

■ DOTATION FORFAITAIRE (DGF) :

La Loi de Finances 2018 a marqué la fin de la baisse de la D.G.F. au titre du redressement des comptes publics.

L'AMF (Association des Maires de France) a mis en ligne en février un outil afin d'estimer la DGF 2019.

Le résultat obtenu en tenant compte de la diminution de la population se monte à : 2 262 718 €.

	MONTANT	DIFFERENCE
2008	3 320 880	
2009	3 218 744	- 102 136
2010	3 202 669	- 16 075
2011	3 175 551	- 27 118
2012	3 174 555	- 996
2013	3 137 115	- 37 440
2014	3 015 168	- 121 947
2015	2 750 184	- 264 984
2016	2 452 595	- 297 589
2017	2 286 483	- 166 112
2018	2 289 759	+ 3 276
2019	2 262 718	- 27 041

■ **DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE :**

La DSU 2018 s'est montée à 3 162 015 € soit + 131 169 €.

Depuis 2016, cette dotation est supérieure à la DGF.

Nous n'avons aucune information quant à son montant pour 2019, c'est pourquoi la prévision est inscrite sur la base du réalisé 2018.

Néanmoins l'Etat ayant abondé ce fonds de 90 millions supplémentaires, on peut espérer une bonne nouvelle.

Il est à noter que la mensualisation depuis 2017 de cette dotation est une aide à la gestion de la trésorerie.

	MONTANT	DIFFERENCE
2008	960 217	
2009	1 152 149	+ 191 932
2010	1 308 353	+ 156 204
2011	1 467 378	+ 159 025
2012	1 576 328	+ 108 950
2013	1 832 105	+ 255 777
2014	1 965 740	+ 133 635
2015	2 404 721	+ 438 981
2016	2 811 394	+ 406 673
2017	3 030 846	+ 219 452
2018	3 162 015	+ 131 169

Envoyé en préfecture le 10/04/2019

Reçu en préfecture le 10/04/2019

Affiché le

SLOW

ID : 059-215902495-20190321-DEL_210319_10A-DE

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

➤ BESOIN DE FINANCEMENT

L'article 13 de la loi du 22 janvier 2018 demande aux communes de plus de 10 000 habitants de présenter leur objectif en terme de besoin de financement.

■ EXERCICE 2018

A - TOTAL RESSOURCES	5 619 000
dont :	
• Excédent de fonct capitalisé	1 950 000
• FCTVA	512 000
• Amortissements	439 000
• Subventions reçues	625 000
• Emprunt réalisé	2 000 000

B - TOTAL DES EMPLOIS	6 986 000
dont :	
• Dépenses d'équipement	6 140 000
• Dette en capital	836 000

BESOIN DE FINANCEMENT B - A	1 367 000
------------------------------------	------------------

■ **LES RECETTES PROPRES :**

DEPENSES		RECETTES	
* Reports	1 715 000,00	* Reports	2 914 000,00
* Résultat de clôture	1 946 000,00	* Affectation du résultat N-1	1 250 000,00
* Dette en capital et rembt avance CNC	1 022 000,00	* Virement prévisionnel BP 2019	1 250 000,00
		* FCTVA 2019	950 000,00
		* Amortissements	470 000,00
		* TLE, etc...	16 000,00
TOTAL	4 683 000,00	TOTAL	6 850 000,00

Au vu du tableau ci-dessus, nous disposons d'environ 2 167 000 € disponibles pour financer les investissements récurrents des services hors PPI.

■ **LES SUBVENTIONS NOTIFIEES** : se montent à ce jour à environ 1 700 000 €.

L'équilibre avec les inscriptions en dépenses se fera par une prévision sur la ligne "emprunt".

Il est bien entendu qu'au fur et à mesure des notifications à venir (cinéma, véloroute...) ce chiffre fera l'objet d'un ajustement en moins dès le BP ou à la DM 2019.

■ **LES RECETTES REPORTEES AU 31.12.2018**

2 914 000 € (état détaillé annexé ci-après).

**ÉTAT DES RECETTES REPORTÉES
AU 31.12.2018**

Nature	Fonction	Gestionnaire	Libellé	Euros
<u>1321</u>			<u>SUBV.D'ÉQUIPEMENT NON TRANSFÉRABLES ÉTAT</u>	
	020	2155	Subvention ADEME étude prog. Énergétique	33 229,00
	020	2156	Subvention ADEME étude COT-ENR	9 744,00
	020	2145	Subvention FSIL tiers lieu	121 140,00
	110	2157	Subvention FIPDR vidéo protection 1ère phase	37 786,00
	212	2150	Subvention DPV réhabilitation Perret Aragon	363 255,05
	523	2152	Subvention DSIL plateforme mobilité	3 100,00
	814	2146	Subvention TEP CV éclairage public	147 250,00
	824	2143	Subvention ADEME bornes recharge véhicules électriques	6 277,56
	94	2091	Subvention FISAC centre ville	42 600,00
	94	2151	Subvention DSIL réhabilitation des commerces	38 647,00
<u>1322</u>			<u>SUBV.D'ÉQUIPEMENT NON TRANSFÉRABLES RÉGION</u>	
	823	2144	Subvention jardins ouvriers Jeanne III	20 758,00
	824	2143	Subvention bornes recharge véhicules électriques	8 608,54
	824	2154	Subvention lutte dépôts sauvages	4 763,00
<u>1341</u>			<u>D.E.T.R.</u>	
	01	2033	Dotation d'équipement des territoires ruraux	77 311,50
			TOTAL CHAPITRE 13	914 469,65
<u>1641</u>			<u>EMPRUNTS ET DETTES</u>	
	01	2034	Produits emprunts globalisés	2 000 000,00
			TOTAL CHAPITRE 16	2 000 000,00
			TOTAL GÉNÉRAL	2 914 469,65

ARRÊTÉ A LA SOMME DE : DEUX MILLIONS NEUF CENT QUATORZE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE NEUF EUROS ET SOIXANTE CINQ CENTS.

A Fourmies, le 31 décembre 2018

L'Adjoint aux Finances

Benoît WASCAT



Hôtel de Ville de Fourmies

Place de Verdun - CS 50100

59611 FOURMIES CEDEX

Tél. 03 27 59 69 79

Fax : 03 27 60 21 41

Imp. Dedeystère



Nord

Nord-Pas-de-Calais - Picardie

DEPENSES

➤ LE RESULTAT DE CLOTURE

Nous l'inscrivons par anticipation : il se monte avant affectation du résultat de fonctionnement à **1 945 668,11 €**.

➤ EMPRUNTS ET DETTE

La prévision se monte à 1 022 000 €. Elle inclut la dette en capital (990 000 €), dont la dette de l'ex SICT récupérable auprès des anciennes communes membres ainsi que le remboursement du solde de l'avance perçue pour la numérisation du cinéma Le Sunset.

➤ LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT RECURRENTES

Sur l'enveloppe autofinancée nous ouvrons les crédits relatifs :

- Aux acquisitions de terrains et bâtiments
- A l'équipement des services : TRI, informatique, PEM, communication, médiathèque, théâtre, camping, sports...
- Aux acquisitions de matériel, de véhicules et travaux "classiques" des services techniques (marché à bons de commande voirie, éclairage public, travaux dans les différents bâtiments publics de la Commune).

➤ LES INSCRIPTIONS PLURIANNUELLES (PPI)

	Coût prévisionnel TTC	Mandatements antérieurs	2019	2020	2021
• Création d'un cinéma	5 410 900	440 900	3 000 000	1 970 000	
• Véloroute (Helpe – Charles De Gaulle)	2 195 000	1 095 000	1 100 000		
• Regroupement scolaire Perret/Aragon 1 ^{ère} tranche	1 373 000	1 032 000	341 000		
• Regroupement scolaire Mendès France/J. Guesde	3 202 000	0	1 937 000	1 265 000	
• Amgt stade L. Lagrange 1 ^{ère} tranche : tennis	900 000	0	700 000	200 000	
• Amgt centre ville	1 800 000	0	390 000	1 000 000	410 000
• Rue T. Legrand 2 ^{ème} tranche	621 000	0	621 000		
• Rue des Cattelets	364 000	238 000	126 000		
• Amgt Citra – Les Compagnons	80 000	0	27 000	27 000	26 000
TOTAL	15 945 900	2 805 900	8 242 000	4 462 000	436 000

➤ Diverses études, AMO et maîtrise d'œuvre pour les projets suivants

- Tiers Lieu
- Ecomusée
- Eco quartier
- NPRU

Seront inscrites pour une enveloppe d'environ 630 000 €.

➤ **LE LOTISSEMENT DE LA PLAINE A JONCS**

Conformément à l'instruction M14 ce projet fait l'objet d'une inscription budgétaire au sein d'un budget annexe.

Pour information 9 lots ont déjà fait l'objet d'un encaissement.

➤ **LES DEPENSES REPORTEES AU 31.12.2018**

1 715 000 € (état détaillé annexé ci-après).



**ÉTAT DES DÉPENSES REPORTÉES
AU 31.12.2018**

Nature	Fonction	Gestionnaire	Libellé	Euros
<u>2031</u>			<u>FRAIS D'ETUDES</u>	
	020	26	Etude Programmation Energétique	16 857,00
	026	05	Etude crématorium	24 071,00
	314	05	Etude cinéma	5 340,00
	322	3167	Etude Ecomusée	5 541,48
	824	05	Etude Eco Quartier	61 404,00
	824	27	Etude Anru	107 385,00
<u>2051</u>			<u>CONCESSIONS DROITS SIMILAIRES</u>	
	020	06	Logiciels	6 105,00
			TOTAL CHAPITRE 20	226 703,48
<u>21578</u>			<u>AUTRE MATÉRIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE</u>	
	821	3054	Matériel de voirie	5 385,77
<u>2183</u>			<u>MATÉRIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE</u>	
	020	06	Matériel informatique	1 371,60
	020	26	Matériel de bureau et informatique TRI	2 922,22
	020	3050	Matériel de bureau	5 656,85
<u>2188</u>			<u>AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>	
	020	26	Matériel L@BO	45 000,00
	020	3052	Matériel ateliers municipaux	9 999,50
	321	12	Matériel Médiathèque	398,60
	821	3061	Motifs lumineux	6 816,02
			TOTAL CHAPITRE 21	77 550,56



Nature	Fonction	Gestionnaire	Libellé	Euros
<u>2312</u>			<u>TERRAINS</u>	
	823	3092	Jardins familiaux Jeanne III	52 025,79
<u>2313</u>			<u>CONSTRUCTIONS</u>	
	020	3070	Travaux divers bâtiments communaux	90 029,20
	020	3071	Travaux centre administratif	1 632,00
	026	3087	Travaux cimetières	10 033,80
	211	3077	Travaux écoles maternelles	1 272,00
	322	3174	Travaux Ecomusée	10 755,07
	94	3172	Travaux réhabilitation commerces	1 915,20
	95	3106	Travaux camping	6 029,30
<u>2315</u>			<u>INSTALLATION, MATÉRIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES</u>	
	110	3158	Vidéo protection	161 845,01
	814	3076	Travaux d'éclairage public	22 120,89
	822	3133	Travaux de voirie	159 226,20
	822	3161	Aménagement rue du Fief	878 071,51
	822	3177	Aménagement rue des Cattelets	15 973,37
			TOTAL CHAPITRE 23	1 410 929,34
			TOTAL GÉNÉRAL	1 715 183,38

ARRÊTE A LA SOMME DE : UN MILLION SEPT CENT QUINZE MILLE CENT QUATRE VINGT TROIS EUROS TRENTE HUIT CENTS.

A Fourmies, le 31 décembre 2018
L'Adjoint aux Finances
Benoît WASCAT



Dominique MÈRESSE
Chef de poste
Trésorerie de Fourmies